

Fonction publique et vie privée

Une enquête de police établissait notamment l'achat en leasing d'une BMW pour dissimuler un salaire perçu par une personne se déclarant par ailleurs au chômage et recevant des indemnités à ce titre. Etant victime dans cette affaire, j'ai été convoquée quai des Orfèvres par l'inspecteur de police qui a conduit les investigations ; celui-ci a confirmé ses dires à des amis venus le voir. Puis, le fonctionnaire de police m'a dit : « *Madame, il ne faut pas vous occuper de vos affaires personnelles, cela vous portera préjudice* ». Peu après, il est devenu invisible, et son rapport n'a mentionné aucun élément de l'enquête (préjudice personnel évalué à 150.000 euros). La justice m'a répondu que le délit d'insolvabilité n'existait pas encore lors des faits. Cela ne justifie pas pour autant cette volatilisisation.

Informé de la situation, et non par mes soins, mon directeur, le directeur des Services financiers, m'a mise à la porte de son service, me reprochant dans sa notation des problèmes personnels.